

**En 2012, une nouvelle carte électorale vous sera adressé,
vous allez élire le Président de la République et votre Député :**

Présidentielles: dimanche 22 avril 2012 (1^{er} tour)
dimanche 6 mai 2012 (second tour éventuellement)
Législatives: dimanche 10 juin 2012 (1^{er} tour)
dimanche 17 juin 2012 (second tour éventuellement)

ATTENTION: 1 seule circonscription pour ANGOULÊME

Liste et adresse des bureaux de vote de la commune d'Angoulême

Canton Ouest :

Plateau :

01 Salle Hugo Pratt (place hôtel de ville) A à Z
02 École Comtesse de Ségur (3 place Henri-Dunant) A à Z
03 École René defarge (77 rempart Aristide-Briand) A à Z

Saint-ausone :

04 Maison quartier St Martin-St Ausone A à H
- Salle a - (187th avenue Jules-Ferry)
05 Maison quartier St Martin-St Ausone I à Z
- salle b - (187th avenue Jules-Ferry)

Sillac - grande garenne :

06 Groupe Cézanne-Renoir salle A (rue C.-Péguy) A à D
07 Groupe Cézanne-Renoir salle B (rue C.-Péguy) E à M
08 Groupe Cézanne-Renoir salle C (rue C.-Péguy) N à Z
09 École Alain-Fournier salle A (16 rue Cité-Poudrière) A à H
10 École Alain-Fournier salle B (16 rue Cité-Poudrière) I à Z

Basseau :

11 École Jean-Mermoz (rue Jean-de-Verrazano)A à Z

Canton Est :

Clerac :

12 École normale salle A (233 rue de Montmoreau) A à K
13 École normale salle B (233 rue de Montmoreau) L à Z

Ma campagne :

14 École Jean-Moulin salle A (2 rue d'Alexandrie) A à H
15 École Jean-Moulin salle B (2 rue d'Alexandrie) I à Z
16 École Pierre-de-Ronsard (2 bd Jacques-Monod) A à Z

La bussatte :

17 École F. -Buisson salle A (114 rue de Périgueux) A à H
18 École F. -Buisson salle B (114 rue de Périgueux) I à Z
19 École J. de-la-Fontaine salle A (33 rue Boissières) A à H
20 École J. de-la-Fontaine salle B (33 rue Boissières) I à Z

Bezines - fontgrave :

21 École primaire Condorcet (2 rue des Colis) A à Z

Canton Nord :

Saint - roch :

22 École Victor-Hugo salle A (10 rue Fernand-Laporte) A à G
23 École Victor-Hugo salle B (10 rue Fernand-Laporte) H à Z

Bel - air :

24 École Émile-Roux salle A (boulevard d'Auvergne) A à E
25 École Émile-Roux salle B (boulevard d'Auvergne) F à M
26 École Émile-Roux salle C (boulevard d'Auvergne) N à Z

Grand - font :

27 École George-Sand (rue Pierre-Sémard) A à Z

L'houmeau :

28 École mat. A. Daudet salle A (place de l'Houmeau) A à G
29 École mat. A. Daudet salle B (place de l'Houmeau) H à Z

Saint - cybard :

30 École Mario-Roustan salle A (impasse Mario-Roustan)A à D
31 École Mario-Roustan salle B (impasse Mario-Roustan)E à M
32 École Mario-Roustan salle C (impasse Mario-Roustan)N à Z

Pour faciliter votre inscription au cours du mois de décembre, le Bureau des Élections, sera ouvert du lundi au vendredi de 8h 30 à 17 h, sans interruption, ainsi que le samedi 31 décembre de 9h à 12h.

**Vous pouvez joindre le bus civique au
06 22 44 12 50 ou 05 45 38 70 63**



7 novembre - 19 novembre 2011

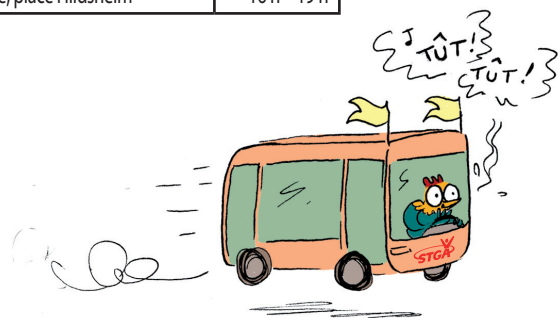
Angoulême  ANGOULÊME

Le bus civique parcourt la ville pour simplifier vos démarches d'inscription sur les listes électorales.

Retrouvez nous :

lundi 7 novembre	
rues des Frères-Lumières	10 h – 13 h
Maison retraite Émeraudes (intérieur)	14 h – 16 h
Foyer de jeunes travailleurs Pierre -Sémard	16 h 30 – 18 h 30
mardi 8 novembre	
Centre social des Alliers (imp. Lautrette)	9 h – 12 h
Guez-de-Balzac (intérieur)	13 h – 16 h
L'Houmeau, place Saint-Jacques	16 h 30 – 19 h
mercredi 9 novembre	
Foyer résidence « Moulin des Dames »	10 h – 12 h
rue Hergé (face Caisse d'Épargne)	13 h – 19 h
jeudi 10 novembre	
Marguerite-de-Valois/Jean-Rostand	10 h – 16 h
Terrain des Alliers	16 h 30 – 18 h
samedi 12 novembre	
Saint-Cybard, place Mulac,	9 h 30 – 10 h 30
Marché Victor-Hugo	11 h – 13 h
lundi 14 novembre	
place des Halles	9 h - 12 h
place des Capucins	13 h - 15 h
Ma Campagne, place Hildsheim	16 h – 19 h

mardi 15 novembre	
Marché de Basseau	9 h – 12 h
Lycée Charles-Coulomb	13 h – 16 h
Centre social des Alliers (imp. Lautrette)	16 h 30 – 18 h 30
mercredi 16 novembre	
ORPEA	9 h – 12 h
Maison retraite « Émeraude » (intérieur)	14 h – 16 h
CAJ Grand-Font, rue de La Tour d'Auvergne	16 h 30 – 19 h
jeudi 17 novembre	
place Mulac	10 h – 12 h
Lycée le LISA	13 h – 16 h
CSC Grande Garenne, parking C. commercial	16 h 30 – 18 h
vendredi 18 novembre	
place de L'Houmeau	9 h – 12 h
LEP Sillac, rue de Bordeaux	13 h – 16 h
Comité de quartier Petit fresquet	16 h 30 – 19 h
samedi 19 novembre	
Marché Victor-Hugo	10 h – 12 h
rue Hergé	14 h – 17 h



Illustrations : Marie de Monti

L'inscription sur les listes électorales, comment ça marche ?

Quelles conditions doit-on remplir pour être électeur ?

- être de nationalité française,
- avoir 18 ans révolus au 29 février 2012,
- être domicilié sur la commune,
- ou être inscrit au rôle des contributions directes (pour la cinquième fois sans interruption).

Comment s'inscrire ?

Avant le 31 décembre 2011 au Bureau des Élections ou dans votre quartier dans le bus civique :

- muni d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport),
- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Vous êtes déjà inscrit, mais vous avez changé de quartier ?

Attention, si vous ne notifiez pas au bureau des Élections votre changement d'adresse,

vous ne pourrez recevoir ni votre nouvelle carte électorale, ni la propagande électorale pour les deux scrutins. Aussi, pensez à faire votre changement d'adresse au Bureau des Élections, au Bus Civique si vous le rencontrez, aux mairies annexes et proximités.

Vous êtes absent lors d'un scrutin ? Vous pouvez voter par procuration :

Vous devez vous présenter au Commissariat ou Tribunal d'Instance, muni :

- d'une pièce d'identité,
- de l'état civil complet de la personne qui va voter à votre place et qui doit être inscrit sur les listes d'électorales sur Angoulême.

L'inscription d'Office : Loi Chevènement du 10 novembre 1977

18 ans entre le 1^{er} mars 2011 et le 29 février 2012

Il est important de vérifier auprès du Bureau des Élections **avant le 31 décembre 2011**, que votre inscription a été prise en compte au titre de cette procédure.

18 ans entre le 1^{er} mars 2012 et la veille du scrutin (minuit)

Vous serez inscrit d'office vous pourrez donc voter, mais assurez-vous de votre inscription auprès du Bureau des Élections, **au plus tard cinq jours avant la date du scrutin.**